

**Arrêté du 14 janvier 2015 relatif à l'intérim du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Paris de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer**

**NOR : JUSF1506427A**

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer,

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;*

*Vu le décret n° 2005-534 du 24 mai 2005 portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;*

*Vu le décret n° 2010-214 du 2 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

*Vu l'arrêté du 19 août 2011 relatif à la déconcentration de certains actes de recrutement et de gestion des personnels relevant de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;*

*Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 portant nomination de M. Eloy DORADO, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer à compter du 7 janvier 2013 ;*

*Vu la vacance du poste de directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Paris à compter du 15 janvier 2015 ;*

ARRÊTE

**Article 1**

Mme Dominique VANHOVE, directrice fonctionnelle du 2ème groupe, directrice territoriale adjointe est chargée d'assurer l'intérim du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Paris à compter du 15 janvier 2015.

Fait le 14 janvier 2015.

Le directeur interrégional de la protection  
judiciaire de la jeunesse Île-de-France et  
Outre-Mer,

**Eloy DORADO**